



Extrait du registre aux délibérations  
du Collège communal

Séance du 06 octobre 2015

Ville de BEAUMONT  
Tél. 071/654280  
Fax.071/654299

V. Obsomv  
V. Obsomv  
D. LALOY  
bât  
Abdul

Présents: MM. B.LAMBERT, 1<sup>er</sup> Echevin-Président;  
D.LALOY, F. NDONGO ALO'O, B.FAGOT Échevins;  
J.M. SNAUWAERT, Président du C.P.A.S;  
S.WERION, Directrice Générale f.f.;

Le Collège communal;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie;

Vu le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement ;

Vu la demande d'avis sollicité par le SPW département de l'environnement et de l'eau relatif aux projets de plans de gestion par district hydrographique et des projets de plans de gestion des risques d'inondation ;

Considérant la mise à disposition des rapports d'incidences sur l'environnement au public, dans le cadre de la consultation liée aux projets de plans de gestion par district hydrographique ;

EMET un avis favorable quant aux projets de plans de gestion par district hydrographique et des projets de plans de gestion des risques d'inondation.

-La pr »sent avis sera transmis à la Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des ressources Naturelles et de l'Environnement, Avenue Prince de Liège, 15 à 5100 Jambes.

Par le Collège :

La Directrice Générale f.f.,  
(s) S.WERION

Le 1<sup>er</sup> Echevin-Président,  
(s) B.LAMBERT

Pour expédition conforme:

La Directrice Générale f.f.,

Le Bourgmestre

S.WERION

CH.DUPOUIS



